

Les indispensables !



Le meilleur des infos de la CGT Enseignement privé à Paris

3 janvier 2022

DOSSIER SALAIRES 2022

Toute l'équipe de la CGT-EP Paris vous souhaite une bonne et heureuse année 2022

CALENDRIER DES PAIES 2022

La prime informatique sera versée pour les titulaires en janvier, sous réserve de validation par les finances publiques. Pour les non titulaires ce serait en février. La prime info est versée en une seule fois par an x 4 années, a priori. La prime Grenelle 2022 est versée tous les mois à compter de février.

Janvier	Jeudi 27	Prime info de 176 € pour les titulaires
Février	Jeudi 24	Prime info de 176 € pour non titulaires Prime grenelle Échelons 2 à 9 + MA2 et MA1
Mars	Mardi 29	
Avril	Mercredi 27	
Mai	Vendredi 27	
juin	Mardi 29	
Juillet	Mercredi 27	
Août	Lundi 29	
Septembre	Mercredi 29	
Octobre	Jeudi 27	
Novembre	Lundi 28	
Décembre	Mercredi 21	



DES PRIMES QUI DÉPRIMENT

IMP, ISAE, ISOE, ISS, Grenelle... Toutes ces indemnités ou primes versées à l'Éducation nationale fleurissent au détriment du salaire indiciaire et donnent ainsi l'impression aux professeur·es que leur salaire augmente... Dans l'absolu, c'est vrai... Mais c'est pernicieux.

Les primes sont pernicieuses à long terme : pas forcément pérennes, pas d'équité de traitement entre enseignant·es et mise en concurrence des personnels, courbe des salaires qui s'aplanit au fil du temps avec la prime Grenelle dégressive selon les échelons.

TOUT SUR LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE 2022





Professeur-es des Écoles, PLP, Certifié-es, PEPS

Echelon	Durée de séjour	Indice	Salaire brut mensuel	+ Prime Grenelle 21	Prime Grenelle 22	Total Primes 21 + 22
1	1 an	390	1 827,55	0	+ 0	+ 0
2	1 an	441	2 066,54	116,67	+ 66,66	+ 183,33
3	2 ans	448	2 099,34	104,17	+ 66,66	+ 170,83
4	2 ans	461	2 160,26	75,00	+ 50	+ 125
5	2 ans 6 mois	476	2 230,55	58,33	+33,33	+ 91,66
6	3 ans	492	2 305,52	41,67	+33,33	+ 75
7	3 ans	519	2 432,05	41,67	+33,33	+ 75
8	3 ans 6 mois	557	2 610,12	0	+33,33	+ 33,33
9	4 ans	590	2 764,75	0	+33,33	+ 33,33
10	4 ans	629	2 947,51	0	+ 0	+ 0
11	-	673	3 153,69	0	+ 0	+ 0

Les salaires mensuels sont exprimés en valeur brute.

Pour obtenir la valeur nette, ôter 20 % environ.

Augmentation au 1er février 2022

LA PRIME GRENELLE 2021 S'APPLIQUE DEPUIS MAI 2021.

AGRÉGÉ-ES

Echelon	Durée de séjour	Indice	Salaire brut mensuel	+ Prime Grenelle 21	Prime Grenelle 22	Total Primes 21 + 22
1	1 an	450	2 108,71	0	+ 0	+ 0
2	1 an	498	2 333,64	116,67	+ 66,66	+ 183,33
3	2 ans	513	2 403,93	104,17	+ 66,66	+ 170,83
4	2 ans	542	2 539,83	75,00	+ 50	+ 125
5	2 ans 6 mois	579	2 713,21	58,33	+33,33	+ 91,66
6	3 ans	618	2 895,96	41,67	+33,33	+ 75
7	3 ans	659	3 088,09	41,67	+33,33	+ 75
8	3 ans 6 mois	710	3 327,08	0	+33,33	+ 33,33
9	4 ans	757	3 547,32	0	+33,33	+ 33,33
10	4 ans	800	3 748,82	0	+ 0	+ 0
11	-	830	3 889,40	0	+ 0	+ 0

Augmentation au 1er février 2022

PRIME GRENELLE 2022 MA2-MA1

Quel gain en 2022 ? Quels gains cumulés en 2021 et 2022 ?



Maîtres Auxiliaires 2ème catégorie

Indice MAIL	Salaire brut mensuel	+ Prime Grenelle 21	+ prime Grenelle 22	Total Primes 21 + 22
321	1 504,21	66,67	+ 33,33	+ 100
336	1 574,50	66,67	+ 33,33	+ 100
351	1 644,79	66,67	+ 33,33	+ 100
368	1 724,46	62,50	+ 33,33	+ 95,83
384	1 799,43	58,33	+ 33,33	+ 91,66
395	1 850,98	50,00	+ 33,33	+ 83,33
416	1 949,39	41,67	+ 33,33	+ 75
447	2 094,65	33,33	+ 33,33	+ 66,66

LES PROFS, "UN PEUPLE DE COLIBRIS" (J.M. BLANQUER)



LA PRIME GRENELLE 2021 S'APPLIQUE DEPUIS MAI 2021.

Augmentation au 1er février 2022

LA CGT-EP espère que grâce à son action, la grille MA2 n'existera plus à Paris !

En outre, après l'obtention du concours, la reprise d'ancienneté est plus intéressante pour les MA1.

Maîtres Auxiliaires 1ère catégorie

Echelon	Choix	Ancienneté	Indice MAI	Salaire brut mensuel	+ Prime Grenelle 21	+ prime Grenelle 22	Total Primes 21 + 22
1	2 ans 6 mois	3 ans	349	1 635,42	66,67	+ 33,33	+ 100
2	2 ans 6 mois	3 ans	376	1 761,95	58,33	+ 33,33	+ 91,66
3	2 ans 6 mois	3 ans	395	1 850,98	50,00	+ 33,33	+ 83,33
4	3 ans	4 ans	416	1 949,39	41,67	+ 33,33	+ 75
5	3 ans	4 ans	439	2 057,16	33,33	+ 33,33	+ 66,66
6	3 ans	4 ans	460	2 155,57	33,33	+ 33,33	+ 66,66
7	3 ans	4 ans	484	2 268,04	33,33	+ 33,33	+ 66,66
8	Jusqu'à la fin		507	2 375,81	0	+ 33,33	+ 33,33

Les salaires mensuels sont exprimés en valeur brute.

Pour obtenir la valeur nette, ôter 20 % environ.

Augmentation au 1er février 2022



LISTE D'APTITUDE D'INTÉGRATION M-A :
Les M-A en CDD et CDI ne peuvent pas y prétendre

CCMA 2021-2022

9 février	Recours appréciation finale RDV de carrière 2020-2021. Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération des agrégés.
6 avril	Liste d'aptitude d'intégration des M-A en Contrat Définitif et A-E aux échelles de rémunération des certifiés, PLP, PEPS 2022-2023. Congé formation 2022-2023.
25 mai	Tableau d'avancement HORS CLASSE des agrégés et liste d'aptitude au grade de chaire supérieure 2022-2023. Tableau d'avancement HORS CLASSE des certifiés, PLP, PEPS 2022-2023 Échelon spécial de la classe exceptionnelle des certifiés, PLP, PEPS 2022-2023
8 juin	Groupe de travail mouvement 2022.
15 juin	Mouvement 2 nd degré

TAUX HSA- HSE

Corps	1 ^{ère} HSA Brut (+ 20 %)		HSA (brut)		Taux 1 HSA Brut	Taux 1 HSE Brut
	€/an	€/mois Sur 9 mois	€/an	€/mois Sur 9 mois	€ pour 1H environ	€ pour 1H
Certifiés PLP Classe normale	1379,42	153,27	1149,52	127,72	32	39,91
Certifiés PLP Hors Classe	1517,36	168,6	1264,47	140,5	35	43,91
Agrégés Classe normale	1993,22	221,47	1661	184,56	46	57,67
Agrégés Hors Classe	2102,54	243,52	1827,12	203	51	63,44
MA1	1110,8	123,42	925,67	102,85	25,5	32,14
MA2	996,6	110,7	830,51	92,28	23	28,84

Point d'indice : les HSA/HSE stagnent.
PROF : la seule profession à avoir un taux horaire d'HEURE SUP sous le taux horaire habituel !

ISOE part fixe	Annuel brut	Mensuel brut
	1 213,56	101,13
ISOE part modulable	Annuel	Mensuel
6 e , 5 e , 4 e collège et LP	1 245,84	103,82
3 e collège et LP	1 425,84	118,82
1ère année BEP/CAP LP	1 425,84	118,82
Seconde de lycée	1 425,84	118,82
1e, T Lycée, autres LP	906,24	75,52



H-S-A	Heure Supplémentaire Annuelle = payée d'octobre à juin dont les petites vacances- 9 mois
H-S-E	Heure Supplémentaire Effective = pour projet ou remplacement de moins de 15 jours
I-S-O-E	Part fixe = Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves
I-S-O-E	Part Modulable = Professeur-e Principal-e - payée sur 12 mois
I-M-P	Indemnité pour Mission Particulière = 1250/an, sécable ou multipliée par 2 ou 3, sur 12 mois

La rémunération par les heures sup : un leurre

Le gouvernement refuse d'augmenter la valeur du point d'indice. Il gèle en conséquence nos salaires. Le ministère de l'Éducation nationale tend ainsi à individualiser les rémunérations en mettant les personnels en concurrence tout en augmentant la charge de travail. Pour ce faire, le ministère propose des heures supplémentaires (HSA) dans le second degré. Alors qu'une seule ne pouvait être imposée, c'est désormais 2 HSA qui le sont. Ainsi, des postes sont-ils supprimés chaque année. Des économies sont donc réalisées car les HSA sont payées sur 9 mois, d'octobre à juin. En outre, dès le milieu de carrière, la deuxième HSA est moins rémunérée qu'une heure de cours « classique », faisant partie de l'« **ORS** », **O**bligation **R**églémentaire de **S**ervice.

De plus, ces HSA sont facteur d'inégalité salariale puisqu'elles profitent davantage aux hommes qu'aux femmes: 51% de rémunération de plus liée aux HSA.

Plutôt que des primes ou des mesures catégorielles, la CGT prône des augmentations générales qui passent par la revalorisation du point d'indice.



Point d'indice : une référence indispensable pour nos salaires

L'augmenter, c'est assurer une augmentation pérenne et équitable des salaires de tou-t'es. À l'exception de deux légères augmentations de 0,6 % en juillet 2016 et en janvier 2017, la valeur du **point d'indice de la fonction publique est gelée depuis 2010.**

Or, le gouvernement, à travers « les négociations salariales », cherche à le marginaliser ainsi que les grilles indiciaires permettant la rémunération des qualifications.

Le risque est l'instauration d'un système rémunérant principalement les soi-disant mérites au détriment de la qualification, en développant un système de primes ou de tout autre élément variable de rémunérations. Pour la CGT Enseignement Privé, c'est inacceptable!

La valeur annuelle du traitement de l'indice 100 majoré reste fixée à 5 623,23 € depuis le 1er février 2017.

LE COMPTE N'Y EST PAS !

Point d'indice comment calculer son salaire ?

Par exemple, vous êtes PEPS, PLP/certifié-e ou professeur-e des écoles au **3ème échelon**. Il faut regarder l'indice correspondant = **448**.

ATTENTION : seul l'indice permet de calculer le salaire et non pas l'échelon.

Calculer : $448 \times 56,2323 = 25\,192$ euros/an. On divise par 12 pour obtenir le salaire mensuel que vous pouvez donc retrouver sur la grille des salaires.

$25\,192/12 = 2099,34$ brut par mois.



Décrypter son bulletin de salaire :

<https://cgt-ep.reference-syndicale.fr/2019/03/salaire-decrypter-son-bulletin-de-salaire/>



Le salaire des profs, titulaires ou maîtres délégués est calculé à partir de la valeur du point d'indice. Depuis 25 ans, l'augmentation de sa valeur a été inférieure à l'inflation quasiment tous les ans. Comparé à 1995, le salaire d'un-e professeur-e des écoles ou d'un-e certifié-e/PLP/PEPS au 5ème échelon (indice 476) est plus bas d'environ 550 euros bruts constants ! Nos collègues AESH ou MA2 perçoivent un salaire si bas que lorsque le SMIC est revalorisé pour tenir compte de l'inflation, leur salaire calculé sur la base de la grille indiciaire, se

alors bien en dessous du SMIC. L'administration verse alors une indemnité différentielle. La revalorisation dite « historique » par le ministre BLANQUER ne compense pas le manque à gagner depuis près de 3 décennies. S'il revalorise principalement les échelons 2 à 5, le salaire reste toujours en deçà des attentes. **Au 3ème échelon, le salaire d'un prof est de 1766 euros net et sera de 1820 euros net, ISOE et primes Grenelles comprises, au 1^{er} février 2022. Est-ce véritablement un salaire revalorisé enviable avec un BAC + 5 et 3 ans d'ancienneté ?**

Pire, le choix pyramidal opéré avec la prime Grenelle fait qu'au passage de chaque échelon, le gain salarial s'est amenuisé par rapport à la situation antérieure.

LE COMPTE N'Y EST DÉFINITIVEMENT PAS et ce ne sont pas les 25 euros net octroyés aux 8ème et 9ème échelons au titre des années 2021 et 2022 cumulées qui nous fera dire le contraire. Sans compter que les 10ème et 11ème échelons n'ont rien obtenu. Est-ce à dire qu'après 25 ans de métier, gagner 2450 euros net au 10ème échelon serait suffisant ?

La CGT-EP dit « NON » ! Non seulement nos salaires ne permettent pas à un couple d'enseignants de vivre dignement à Paris mais notre charge de travail et mentale ne cesse d'augmenter. Pas étonnant qu'il y ait une véritable crise des vocations : de plus en plus d'enseignants partent en disponibilité, négocient une rupture conventionnelle, voire démissionnent. **IL FAUT REVOIR VOTRE COPIE M. BLANQUER !**